CCAS DE RENAISON

Affichée 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 18 novembre 2026
Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle en faveur d'une famille en grande précarité
N° 2026-11-18/01

Le dix-huit novembre deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de RENAISON s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BELUZE, Président.
Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 9 Votants : 9
Présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Monique REMONTET, Béatrice GONTARD, Alain CONTAL, Philippe GLATZ, Corinne LASSAIGNE, Michel BORIE, Charles PERROT et Anick FAYET.
Absents excusés : Mmes et MM. Cornelis DROST, Dominique SERRE, Josiane TANIER et Loïc CHEVALIER.
Date de convocation : 5 novembre 2026.
Secrétaire de séance : Mme Corinne LASSAIGNE.

Monsieur Charles Perrot, membre du bureau de l'association, ne participe pas au vote.
Présents : 8 Votants : 8

Monsieur le Président rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) exerce, dans le cadre de ses missions de prévention et de développement social, une action en faveur des familles résidant sur la commune et rencontrant des difficultés économiques et sociales.

Il expose la situation particulièrement précaire d'une famille résidant à Renaison, composée de et de actuellement accompagnée par le Secours Catholique depuis plusieurs mois.

Par délibération n° 2026-05-28/11 en date du 28 mai 2026, le Conseil d'Administration a décidé d'allouer à cette famille une aide exceptionnelle d'un montant de 462,85 € correspondant au remboursement de deux mois de cantine et au remboursement de billets de trains et de Flixbus pour les déplacements à Paris.

Monsieur le Président indique que la famille demeure confrontée à des difficultés financières.

Il souligne que l'accès à la restauration scolaire contribue à l'équilibre alimentaire, à la stabilité de la scolarité et à l'égalité des chances des enfants.

Au vu de la situation de cette famille, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de leur accorder une nouvelle aide exceptionnelle d'un montant de 41,60 € afin d'acquitter la facture n° date du 02 octobre 2026, correspondant aux frais de cantine du mois de septembre scolarisés à l'école élémentaire de la Commune.

Après examen du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une aide exceptionnelle d'un montant de 41,60 € pour une famille résidant à Renaison.
- Dit que cette somme sera imputée au chapitre 65 « charges et gestion courante » et qu'elle sera versée directement à la commune de Renaison.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 19 novembre 2026

La Secrétaire de séance,
Corinne LASSAIGNE

Le Président,
Laurent BELUZE

MAIRIE DE RENAISON
42370 (Loire)